

CA1  
EA  
74R22  
FRE  
DOCS

DOCS  
CA1 EA 74R22 FRE  
Dix-huitieme Conference generale c  
l'Unesco : 17 octobre - 23 novembr  
1974  
43270443

M  
62642062

DIX-HUITIEME CONFERENCE  
GENERALE DE L'UNESCO

17 octobre - 23 novembre 1974

RAPPORT  
de la  
Délégation canadienne

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures  
MAY 10 1995  
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

43-270-443  
.62642062

## TABLE DES MATIERES

|   | page |
|---|------|
| Introduction                                      | 1    |
| I   |      |
| I-A Les points essentiels de l'ordre du jour      | 2    |
| I-B Son déroulement                               | 4    |
| II  |      |
| II-A Le Bureau                                    | 11   |
| II-B L'organisation des travaux de la session     | 12   |
| III   |      |
| La délégation canadienne                          |      |
| III-A Sa composition                              | 14   |
| III-B Sa participation                            | 18   |
| 1) au déroulement des travaux de la<br>Conférence | 18   |
| 2) ses contributions                              | 18   |
| 2.1 en séances plénières                          | 18   |
| 2.2 dans les commissions des programmes           | 21   |
| IV  |      |
| Décisions majeures intéressant le Canada          | 39   |
| V   |      |
| Les délégations aux Conférences générales futures | 41   |

## 18ème SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO

17 octobre-23 novembre 1974

### Rapport de la Délégation canadienne

#### Introduction

La 18ème session de la Conférence générale de l'Unesco, qui réunissait 131 états membres à son ouverture le 17 novembre en comptait 135 à sa clôture le 23 novembre. Elle accueillait en effet le retour du Portugal et considérait favorablement les recommandations du Conseil exécutif d'admettre au titre d'états-membres la République démocratique populaire de Corée, de la Guinée-Bissau et la République de Saint-Marin. Elle admettait également, parmi ses membres associés, la Namibie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle admettait, enfin, à titre d'observateurs, 14 mouvements de libération africaine reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ainsi que l'Organisation de la libération de la Palestine, reconnue par la ligue des états arabes.

Ce rapport traitera des points essentiels de l'ordre du jour de la 18ème session, de la Conférence et de son déroulement, de la composition de son Bureau et de l'organisation de ses travaux, de la composition de la délégation canadienne et de sa participation au déroulement des travaux ainsi que de ses contributions aux délibérations tant des commissions du programme que des comités, des groupes

de travail, des décisions majeures comportant un intérêt spécial pour le Canada et enfin quelques observations quant à des facteurs dont il devrait être tenu compte en vue de renforcer et d'équilibrer la composition des délégations futures.

## I

### 1-A. Les points essentiels de l'ordre du jour

Outre les points qui reviennent régulièrement, étude du projet de programmes et du budget, l'élection des membres du Conseil exécutif, la 18<sup>ème</sup> session devait délibérer notamment au sujet des points suivants:

- 1o L'examen du 18C/4 intitulé "Analyse des problèmes et tableau d'objectifs pour servir de base à une planification à moyen terme (1977-1982) et à cette occasion formuler des directives concernant la forme et le contenu de l'esquisse de plan à moyen terme (document C/4) et le rapport entre ce document et le projet de programmes et de budget (document C/5).
- 2o L'action normative de l'Unesco: l'examen, dans les diverses commissions plénières du programme de projet de convention et de recommandation à adopter au cours de la session ou de l'opportunité d'adopter tel ou tel de ces instruments de coopération internationale dans des domaines spécifiques.

- 30 La mise à jour des listes de pays à inviter aux conférences régionales avec représentativités d'Etats que convoque l'Unesco pour fin d'exécution du programme.
- 40 La périodicité du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation.
- 50 La mise en oeuvre de la résolution 10.1 adoptée par la Conférence générale à sa 17ème session au sujet de la contribution de l'Unesco à la Paix et les tâches qu'il lui revient à assumer en ce qui concerne l'élimination du colonialisme et du racisme.

L'examen de cette résolution rendait inévitable un nouveau rapport de l'enquête en cours depuis 1971, sur les organisations internationales non gouvernementales ayant des sections ou adhérents dans la République sud-africaine, en Rhodésie du sud, dans les territoires africains sous domination portugaise, ou ayant des sections ou membres liés à Tchang Kaï-chek et usurpant le nom de la Chine.

Cette résolution 10.1, par le paragraphe 19 de sa partie III priait également le Directeur général de faire rapport (18C/16) à la Conférence générale à sa 18ème session des informations qu'il aura réunies sur l'éducation nationale et la vie culturelle des habitants des territoires arabes occupés. Ce paragraphe ainsi que la 17C/3.422, relative à la mise en oeuvre des résolutions de la Conférence générale et des décisions du Conseil exécutif concernant la protection des biens culturels à Jérusalem, visaient Israël. Il paraît aussi logique de pla-

cer dans ce contexte l'examen du rôle de l'Unesco dans le renforcement de la paix universelle, de la sécurité et de la coopération entre pays ayant des systèmes socio-économiques différents, question inscrite lors de la 94<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif à la demande d'un état-membre. Dès le début de la session, il est apparu évident qu'il s'agissait de transférer à la tribune de l'Unesco, en les universalisant, des thèmes en discussion dans les commissions, réunies à Genève, de la Conférence sur la sécurité européenne.

- 60 L'instauration d'un nouvel ordre économique international: comment, l'Unesco, dans le domaine de sa compétence pourrait y contribuer ainsi que le rôle qu'elle pourrait jouer pour donner leur plein effet aux programmes prévus dans la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats.
- 70 L'étude du rapport du Conseil exécutif concernant les projets d'amendements à l'article V de l'acte constitutif, inscrit à l'ordre du jour de la 17<sup>ème</sup> session de la Conférence générale à la demande de la Suède qui prit lors du débat à cette occasion de renvoyer la question au Conseil exécutif pour examen et rapport à la 18<sup>ème</sup> session.
- 80 Election du Directeur général.

#### 1-B Son déroulement

Nonobstant son vif intérêt pour l'esquisse de Plan à moyen, l'appartenance du Canada au groupe régional européen, la délégation canadienne

se devait d'apporter d'une contribution efficace à l'ensemble des travaux de la Conférence générale puisque ceux-ci devaient déterminer la trajectoire de l'organisation pour les prochains deux ans, l'étude et l'adoption du 19C/5 ainsi que la mise au point de ses instruments de travail en vue de l'avenir. Sur ces deux aspects les membres de la délégation auront honoré le mandat confié à la délégation et qu'ils ont eu à donner un rendement extraordinaire en certaines circonstances. Les tableaux I, II, III suivants reproduisent des données statistiques relatives à la durée des travaux de la 18<sup>ème</sup> session comparées à celles des travaux des 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> sessions. Cette information révèle la densité de ses travaux.



TABLEAU I

## LA CONFERENCE GENERALE

Nombre de jours, prévu et réel, de la durée de ses 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> sessions et le nombre, prévu et réel, de ses séances plénières.

| Sessions | Durée         |               | Nombre de séances plénières |                |
|----------|---------------|---------------|-----------------------------|----------------|
|          | <u>prévue</u> | <u>réelle</u> | <u>prévues</u>              | <u>réelles</u> |
| 16C      | 29 jrs        | 29 jrs(1)     | 39                          | 39             |
| 17C      | 33 jrs        | 36 jrs(2)     | 37                          | 41             |
| 18C      | 37 jrs        | 38 jrs(3)     | 40                          | 48(4)          |

- (1) Au terme de sa 15<sup>ème</sup> session, la Conférence générale ayant fixé au 12 octobre 1970 l'ouverture de sa 16<sup>ème</sup> session recommandait d'en fixer la clôture au 10 novembre si possible. Lors de sa 84<sup>ème</sup> session, le Conseil exécutif recommandait la date du 14 novembre parce que plus réaliste.
- (2) La Conférence générale, en séance plénière, avait décidé, vers le 13 novembre, sur la recommandation du Bureau, de prolonger sa session de deux jours ouvrables.
- (3) Nonobstant la vigilance du Bureau et les efforts de son Président pour en accélérer le déroulement, la Conférence générale était ultimement contrainte de prolonger sa session d'une journée afin de terminer ses travaux.
- (4) (voir page suivante).

TABEAU I (suite)

- (4) Les travaux de la Conférence générale, à sa 18<sup>ème</sup> session, effectués en séances plénières, se sont déroulés en deux périodes.

Les travaux de la première période, d'une durée de 13½ jours, soit du 17 au 30 octobre, dont 11 jours ouvrables, se sont déroulés au cours de 22 séances plénières. Les trois premières ont été réservées pour l'organisation des travaux de la 18<sup>ème</sup> session tandis que les 19 séances suivantes étaient consacrées à la présentation des rapports d'activités du Conseil exécutif et de l'Organisation pour les années 1973-1974, aux introductions par le Directeur général des documents 18C/5 et 18C/4 suivies du débat de politiques générales, à l'examen et à l'adoption du premier rapport du Comité juridique, à l'établissement du plafond budgétaire provisoire, à l'examen et à l'adoption des comités de vérifications des pouvoirs et des candidatures, à l'élection des membres du Conseil exécutif, et à la réponse du Directeur général au débat de politique générale.

Les travaux de la seconde période, d'une durée de 12 jours, soit du 12 au 23 novembre, dont 11 jours ouvrables se sont déroulés au cours de 26 séances plénières, dont 6½ séances environ réservées pour l'adoption des rapports des cinq commissions des programmes et de la commission financière et administrative. Les 20 autres séances auront été consacrées à l'hommage au Directeur général, à la nomination et à l'installation du Directeur général à l'examen des rapports des comités juridiques, de vérification des pouvoirs, des candidatures, des résolutions et à la contribution de l'Unesco à l'amélioration de la condition féminine. Rappelons en outre que la Conférence générale devait consacrer le plus grand nombre des séances plénières de cette seconde phase de son calendrier à l'examen des conclusions des débats de politique générale, à l'examen quasi simultané des trois questions relatives à la contribution de l'Unesco à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, aux modalités de la participation de l'Unesco à l'effort de réflexion commun visant à améliorer le fonctionnement du système des Nations-Unies. Enfin, à lui seul, l'examen des points 12, 12.1, 12.2 et 12.3 aura été à l'ordre du jour d'au moins 11 séances.

TABLEAU II

TABLEAU COMPARATIF DU NOMBRE DES SEANCES PREVU ET REEL POUR CHACUNE DES COMMISSIONS LORS DES 16C, 17C et 18C  
AINSI DU NOMBRE DES POINTS REGROUPES EN UNITES DE DISCUSSION ET AUTRES INSCRITS A LEUR ORDRE DU JOUR RESPECTIF  
LORS DES 17C et 18C

| COMMISSIONS  | 16/C(1970)        |                |                             | 17/C(1972)        |                |                          |   |               | 18/C(1974)        |                  |                          |   |             |
|--|-------------------|----------------|-----------------------------|-------------------|----------------|--------------------------|---|---------------|-------------------|------------------|--------------------------|---|-------------|
|  | Nombre de séances |                | (1)Points à l'ordre du jour | Nombre de séances |                | Points à l'ordre du jour |   |               | Nombre de séances |                  | Points à l'ordre du jour |   |             |
|  | Prévu             | Réel           |                             | Prévu             | Réel           | Unités disc.             | No. de sect. du titre II du 17/C5 à ét. | Autres points | Prévu             | Réel             | Unités disc.             | No. de sect. du titre II du 18/C5 à ét. | Autre point |
| I: EDUCATION                                       | 19                | 19             |                             | 18                | 19             | 8                        | 15                                      | 2             | 19                | 22               | 4                        | 15                                      | 5           |
| II: SCIENCES E exacte et naturelle                 | 15                | 16             |                             | 16                | 14             | 7                        | 8                                       | 1             | 18                | 16               | 3                        | 9                                       | 1           |
| III: PHILOSOPHIE Sciences sociales culture         | 13                | 15             |                             | 12                | 15             | 5                        | 8                                       | 1             | 14                | 22               | 6                        | 9                                       | 5           |
| IV: INFORMATION                                    | 11                | 10             |                             | 12                | 15             | 5                        | 14                                      |               | 14                | 18               | 5                        | 11                                      | 4           |
| DU PROGRAMME                                       | 21                | 28             |                             |                   |                |                          |   |               |                   |                  |                          |   |             |
| V: DES QUESTIONS GENERALES RELATIVES AU PROGRAMMES |                   |                |                             | 19                | 22             | 8                        | 5                                       | 7             | 22(2)             | 23               | 7                        | 8                                       | 9           |
| <u>TOTAL</u>                                       | <u>79</u>         | <u>88 (+9)</u> |                             | <u>77</u>         | <u>85 (+8)</u> |                          | <u>50</u>                               | <u>11</u>     | <u>87</u>         | <u>101 (+14)</u> |                          | <u>52</u>                               | <u>24</u>   |

(1) La méthode de travail ayant été différente il s'est avéré difficile de comparer le déroulement des travaux des commissions de la 16 à celui des commissions des 17 et 18C.

(2) Pour avoir une vue complète du temps consacré par la Commission V à l'examen des points de son ordre du jour que lui renvoyait la Conférence générale il faut ajouter le nombre de séances tenues par:

- a) son groupe de travail sur le 18/C4 et son groupe de rédaction  
b) le groupe de travail sur les structures du programme pour l'information, la documentation, les bibliothèques et les archives  
c) réunion conjointe des Commission V et financière administrative

|    | Prévu | Réel |
|----|-------|------|
| a) | 13    | 14   |
|    | 0     | 5    |
| b) | 0     | 4    |
| c) | 1     | 1    |
|    | 14    | 24   |

TABLEAU IIIDonnées comparatives des trois dernières sessions de la Conférence générale

|                                    | <u>16e session</u> | <u>17e session</u> | <u>18e session</u> |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Nombre de jours de travail         | 29                 | 29                 | 31                 |
| Nombre de points à l'ordre du jour | 59                 | 57                 | 69                 |
| Nombre de personnes                | 1280               | 1662               | 1859               |
| Nombre de séances                  | 222                | 269                | 279                |
| Nombre de séances plénières        | 39                 | 41                 | 46                 |
| Nombre de séances de nuit          | 6                  | 7                  | 15                 |
| Nombre de groupe de travail        | 7                  | 15                 | 13                 |
| Documents                          | 591                | 607                | 789                |
| Nombre de résolutions              | 275                | 349                | 486                |
| Lecture des documents              | 6000 pages         | 7000 pages         | 8100 pages         |
| Etats membres                      |                    |                    | 135                |

Cette 18<sup>ème</sup> session fut-elle plus politisée que les précédentes, du moins depuis la 15<sup>ème</sup> session ? Je tends à répondre ni plus ni moins mais à ajouter que trois facteurs m'ont paru influencer et déterminer les débats à l'occasion de l'examen de certains des points ci-dessous :

- a) le cumul des tensions entre les pays arabes et Israël depuis la 15<sup>ème</sup> session de la Conférence générale. Ce qui s'est passé était prévisible
- b) la solidarité des pays membres du groupe des 77 et l'organisation plus cohérente de leur action encouragée par les "succès irréversibles" (ils le disent) remportés à l'occasion de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies. Le "glacier" est en mouvement pour "purger" le monde du racisme, du colonialisme, l'impérialisme.
- c) les effets secondaires de la Conférence sur la sécurité européenne qui se sont faits sentir tant dans la Commission V lors de l'étude du projet de programme concernant les droits de l'homme et la Paix et la coopération européenne, que dans la seconde partie des séances plénières entre le 12 et le 23 novembre. A titre d'exemple, la délégation soviétique déposa un nombre important de projets de résolutions relatives à ces questions. Pouvait-il en être autrement après la déclaration du chef de cette délégation devant la plénière du 25 octobre que "son pays tenait de Lénine le mandat d'instaurer la paix dans le monde". Voilà pourquoi, compte tenu de ces trois facteurs,

la 18<sup>ème</sup> session n'aura que réfléchi (à la manière d'un miroir) les tensions actuelles du monde.

## II

Le Bureau de la Conférence générale et l'organisation de ses travaux.

### II-A Le Bureau

La Conférence générale, à sa 3<sup>ème</sup> séance, le 18 octobre, adoptait le rapport du comité des candidatures, fondé sur les recommandations du Conseil exécutif, de constituer ainsi le Bureau de la Conférence:

Président de la Conférence générale: Mme Magda Jóburú (Hongrie)

Vice-présidents " " : Les chefs de délégation des pays suivants:

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| République fédérale d'Allemagne | Japon       |
| Chine                           | Kenya       |
| Cuba                            | Liban       |
| Etats-Unis d'Amérique           | Pakistan    |
| France                          | Panama      |
| Gabon                           | Royaume-Uni |
| Inde                            | Sénégal     |
|                                 | U.R.S.S.    |

## Présidents des commissions:

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| de l'éducation:                                 | M. A. Habte (Ethiopie)             |
| des sciences exactes et naturelles:             | M. Prof. Lévy Makany (Congo)       |
| des sciences sociales, culture:                 | M. G. Betancur Mejia (Colombie)    |
| de l'information:                               | M. Josef Grohman (Tchécoslovaquie) |
| des questions générales relatives au programme: | M. N. LeBlanc (Canada)             |
| administrative:                                 | Hon. Hector Wynter (Jamaïque)      |

## Présidents des comités:

|                            |                                      |
|----------------------------|--------------------------------------|
| des résolutions:           | M. Bernard J.E.M. de Hoog (Pays Bas) |
| des candidatures:          | M. R. Duz Hochleitner (Espagne)      |
| juridique:                 | M. A. Nachabe (Syrie)                |
| vérification des pouvoirs: | M. Tooryalay Etemadi (Afghanistan)   |
| Comité du siège:           | M. F. Cuevas Cancino (Mexique)       |

## II-B L'organisation des travaux de la session

Suivant en cela la recommandation du Conseil exécutif, la Conférence générale se dotait des organes suivants:

les cinq commissions du programme pleinement représentatives énumérées ci-dessus

les cinq comités spécialisés identifiés plus haut

la Commission administrative

le Groupe de travail sur les structures pour l'information, la documentation, les bibliothèques et les archives sous la responsabilité du Président de la Commission V et dont les membres étaient désignés par les Commissions II, III et IV.

Le groupe de coordination des travaux des commission du programme, présidé par le Président de la Commission V et constitué des présidents de chaque commission.

La fonction du Bureau est d'assurer la coordination de l'ensemble des travaux de la Conférence générale, de se prononcer sur la recevabilité de certains projets de résolutions et de donner au Président tout avis qu'il juge devoir lui demander. Qu'il suffise de consigner ici que le Bureau aura contribué à atténuer "l'inflation" des aspects politiques du débat sur la contribution de l'Unesco à la Paix en rejetant par le vote de ses membres des projets de résolution visant des états membres jugés non pertinents. Pour sa part, le Président n'a cessé de rechercher l'avis du Bureau, pour en tenir compte, lors du débat sur les fouilles à Jérusalem dans la Commission III ou à l'occasion de la demande de O.N.G. juives de prendre la parole en séance plénière lors de l'adoption du rapport de la Commission III au sujet du projet de résolution invitant le Directeur général à suspendre tout aide de l'Unesco au gouvernement d'Israël, et lors de l'adoption du rapport de la Commission V au sujet du projet de résolution concernant la liste des états à inclure dans la région de l'Europe.



Aussi, il convient de signaler que le Bureau a dissuadé le Directeur général de présenter à la 10<sup>ème</sup> séance plénière, consacrée à l'établissement du plafond budgétaire, le budget révisé contenu dans le document 18C/5 Rev. 2, ainsi qu'il le proposait. Il y a deux chiffres soutenait-il, le mien de \$173,517,000.00 et celui du Conseil exécutif de \$169,992,000.00, c'est à la Conférence générale de décider. Il a cédé à la solidarité des membres du bureau désireux de protéger le large consensus auquel les membres du Conseil et, par eux, les groupes régionaux avaient obtenu.

### III

#### La délégation canadienne

##### III-A Sa composition

Chef: l'Honorable Hugh Faulkner,  
secrétaire d'Etat.

Délégués: M. Napoléon LeBlanc,  
membre du Conseil exécutif de l'Unesco,  
l'Honorable Thomas Wells  
ministre de l'éducation de la province d'Ontario,

Dr. L.M. Cragg,  
Président de la Commission canadienne pour l'Unesco,

Son Exc. M. Jean-Louis Gagnon,  
ambassadeur, délégué permanent du Canada auprès de  
l'Unesco.

Suppléants: Mme Gertrude Lang,

Membre du Conseil des arts du Canada,

M. Louis Pelletier,  
Directeur général de l'éducation des adultes,  
province de Québec,

Dr. J.G. Sylvestre,  
conservateur de la Bibliothèque nationale,

Dr. J.R. Whitehead,  
conseiller spécial auprès du secrétaire d'Etat pour  
la science et la technologie,

Dr. Maurice Richer,  
secrétaire général du Conseil des ministres de l'édu-  
cation.

Conseillers: Professeur Cyril Belshaw,

Université de Colombie Britannique,

M. Peter Grant,  
avocat,

M. Peter Roberts,  
assistant sous-secrétaire d'Etat pour les activités  
culturelles,

M. David Bartlett,  
secrétaire général de la Commission canadienne pour  
l'Unesco,

M. D'Iberville Fortier,  
assistant sous-secrétaire d'Etat aux affaires exté-  
rieures,

Dr. M. Wisenthal,  
directeur général de la Division des institutions et  
des finances publiques, Statistique Canada.

M. Russell Ewing,  
directeur des programmes et services,  
Ministère de l'éducation,  
Iles du Prince-Edouard,

Mme Louise Rohonchy,  
Centre de recherche pour le développement international,

Dr. M.J. Jackson,  
Division de la coopération multilatérale,  
Secrétariat d'état pour la science et la technologie,

M. A.A. Keyes,  
Ministère des consommateurs et des corporations,

M. Peter Fiori,  
Ministère des finances,

M. André Vinette,  
Division des programmes multilatéraux, ACDI,

M. Raymond Robichaud,  
directeur, Division des interprètes du parlement  
Secrétariat d'état,

M. Raymond Marchand,  
conseiller scientifique,  
Délégation permanente du Canada auprès de l'Unesco,

M. Gilles Duguay,  
conseiller, Ambassade du Canada, Paris,

M. R.P. Gilbert,  
conseiller, Ambassade du Canada, Paris,

M. J.A. Demers,  
premier secrétaire, Ambassade du Canada, Paris,

Secrétaire de  
la délégation: Mlle Nicole Sénécal,

deuxième secrétaire, Délégation permanente du Canada  
auprès de l'Unesco.

### III-B Sa participation

#### 1) au déroulement des travaux de la Conférence

Le Canada fut élu à Présidence de Commission V dite des questions générales relatives au programme et, ipso facto, au Bureau de la Conférence générale.

Un membre de la délégation, le Dr. M.J. Jackson, fut élu rapporteur de la Commission II des sciences exactes et naturelles.

Le Canada fut invité à être membre du groupe de travail de la Commission V chargé, à la suite d'un large débat en commission, de préparer un projet de résolution au sujet du document 18C/4: "Analyse des problèmes et Tableau d'objectifs pour servir de base à une planification à moyen terme 1977-1982". La Commission nommait, à titre personnel, M. D. Bartlett, rapporteur du groupe.

#### 2) Ses contributions

##### 2.1 En séances plénières

Il convient ici de signaler que la délégation à cette 18<sup>ème</sup> session de la Conférence générale était dirigée pour la première fois depuis la fondation de l'Unesco par un ministre du Gouvernement du Canada.

Participant au débat de politique générale lors de la 7<sup>ème</sup> séance plénière, le 21 octobre, l'honorable Faulkner y fit une déclaration qui a hautement retenu l'attention des chefs de délégation, des hauts fonctionnaires du Secrétariat, dont le directeur général, M. René Maheu, et des observateurs admis à suivre les travaux de la Conférence par les thèmes plus universels qu'il a développés: l'évolution de notre concept du développement et de l'importance davantage reconnue de ses éléments sociaux et culturels; le caractère positif du consensus auquel la Conférence devra parvenir au sujet du programme à moyen terme devra être fondé sur un large accord au sujet des priorités de l'Unesco plutôt que sur des concessions. Il a ainsi contribué à définir les véritables objectifs de la Conférence générale à sa 18<sup>ème</sup> session. Si nous réussissons, précisait-il, ne serait-ce que dans une mince proportion, nous aurons fait beaucoup pour accroître l'efficacité et la crédibilité de notre organisation à qui les Etats-membres et les peuples voudront assurer le meilleur support. De tels propos furent de nature à créer un climat de sympathie envers les situations socio-culturelles caractéristiques du Canada et à susciter un intérêt réel envers les initiatives canadiennes à leur sujet. Il n'en fallait pas davantage pour s'assurer

de la fidélité des délégations dont les pays s'étaient engagés à appuyer au sein de la Commission V notre démarche en vue de l'appartenance du Canada à la région européenne.

M. Peter Fiori était désigné pour faire la seconde intervention de la délégation en séance plénière, le 23 octobre, à l'occasion du débat pour la fixation du plafond budgétaire. S'il a mis l'accent sur la volonté du Canada de participer au consensus qui s'était établi au sein du Conseil exécutif et que les délégations voudront sauvegarder, il n'a pas négligé par ailleurs de rappeler à la Conférence générale qu'un budget de \$169,992.00 était réaliste et qu'à l'occasion de l'examen du projet de programme et de budget en commission les délégations se préoccuperont des méthodes propres à accroître la qualité du programme de l'Unesco et de son administration. N'ayant duré qu'une seule séance, ce débat se terminait par l'adoption du budget que proposait le Conseil exécutif par un vote de 109 votes contre 0 avec 10 abstentions.

Ce résultat était la conclusion d'une longue et laborieuse argumentation dont les prémisses furent posées à l'occasion de la 93<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif, en septembre et octobre 1973, et consolidées par les travaux des 94<sup>ème</sup> et 95<sup>èmes</sup> sessions du Conseil exécutif en employant des méthodes de travail qu'avait proposées son Comité spécial. Il

convient de rappeler ici la contribution positive du Canada au cours de cette période.

## 2.2 Dans les commissions des programmes

### 2.2.1 L'éducation

La participation de la délégation à la Commission de l'éducation fut assurée par ceux de ses membres nommés d'après la recommandation du Conseil des ministres de l'éducation soit: l'honorable Thomas Wells, chef du groupe, MM. Louis Pelletier, R.M. Ewing et Dr. M. Richer.

Participant au débat général précédant l'étude détaillée du projet de programme et de budget consacré à l'éducation, l'honorable Wells fit une déclaration substantielle dans laquelle il exprimait sa satisfaction de la cohérence de l'ensemble du projet de programmes soulignant les points qui l'assuraient tout autant que ceux qui, de l'avis de la délégation canadienne exposaient l'Unesco à des difficultés. Il a particulièrement invité celle-ci à ne pas disperser ses efforts mais à mieux définir ses priorités dans le secteur de l'éducation. Il a insisté notamment sur les points suivants:



- 1o la planification loin de l'inhiber, devrait accompagner et soutenir l'implantation des services éducatifs,
  - 2o le besoin d'intégrer les programmes d'alphabétisation et ceux établis en vue d'orienter l'éducation vers les besoins du développement rural,
  - 3o l'examen critique des technologies de l'éducation de plus en plus coûteuse était devenu urgent,
  - 4o le maintien de la division de l'éducation des adultes jusqu'à ce que l'Unesco ait réussi à opérationnaliser le concept d'éducation permanente.
- M. Louis Pelletier devait élaborer sur ce point au moment de l'examen de la section 1.22 du projet de programme.

La déclaration de l'honorable Wells se situait donc dans l'esprit de celle de l'honorable Faulkner en séance plénière: la délégation canadienne est ici comme partenaire. En collaboration avec les autres Etats membres, elle entend aviser aux voies et moyens de favoriser une coopération internationale pratique, réaliste et féconde.

Au sein de cette Commission, la délégation appuyait deux projets de résolution soumis, l'un par Suède concernant l'importance, pour l'Unesco, de se préoccuper de l'éducation des adultes d'une façon systématique, l'autre, par la Suisse concernant l'appui à apporter à l'Office du baccalauréat international.

### 2.2.2 Les sciences exactes et naturelles

A l'exception de sa partie qui traitait d'Unisist, le projet de programme et de budget ne posait pas de problèmes importants à la délégation. Celle-ci était représentée au sein de cette Commission par les Dr. J.R. Whitehead, Dr. L.M. Cragg, Roy, Marchand et M.J. Jackson, celui-ci ayant été élu rapporteur de la Commission. En cette qualité, il était membre du Bureau de la Commission qui devait se réunir selon les besoins de son président.

Dès le début des travaux de la Commission, le débat général mettait en évidence la satisfaction des délégations au sujet de l'ensemble des programmes proposés, notamment le programme relatif à la politique scientifique, des programmes de formation de l'Unesco à l'intention des scientifiques et des techniciens, les experts ou les délégués des pays en voie de développe-

ment y voyant l'un des aspects les plus fondamentaux de la coopération internationale en vue d'accélérer leur développement. Dans cette perspective, l'on devait féliciter l'Unesco des conférences régionales pour l'application de la science et de la technologie qu'elle avait organisées en notant leurs résultats bénéfiques et celles d'ont l'Organisation était prévue pour 1975-1976.

Les projets de programmes relatifs aux sciences de l'environnement et les recherches sur les ressources naturelles ont permis à de nombreux experts d'en apprécier l'intégration et la cohérence et d'insister sur leur "vocation" privilégiée de promouvoir efficacement la coopération intergouvernementale.

Trois questions, dont deux spécifiques, et la troisième plus générale, retenaient l'attention de la Commission.

La première question concernait Unisist. La plupart des experts adjuraient l'Unesco de consolider ce programme avant de développer d'autres systèmes ou de vouloir l'intégrer à d'autres systèmes. Plusieurs ont souhaité qu'Unisist ne tarde pas à traiter l'information scientifique pertinente aux sciences sociales. Ce débat eut l'avantage de préciser la conception des

scientifiques quant aux fonctions d'Unisist, ainsi que leur volonté de le contrôler et d'endosser la politique de son Conseil. Ainsi le débat laissait ouvert le conflit qui existait à l'intérieur du Secrétariat entre ce programme et celui de la Division de la documentation, des bibliothèques et des archives du secteur de l'information. Il était déjà prévu qu'un groupe de travail de la Commission V examinerait les rapports des Commissions II et IV à ce sujet afin de formuler les recommandations les plus judicieuses à la lumière des recommandations de la Conférence intergouvernementale sur la planification des infrastructures nationales dans les domaines de la documentation, des bibliothèques et des archives, tenue à Paris du 23 au 27 septembre et dont le rapport devait être disponible incessamment.

La seconde question se rapportait au projet de recommandation concernant la condition des chercheurs scientifiques. Ce projet fut en effet examiné dans le détail et, pour autant, fut l'objet de nombreux amendements. Le président dut la mettre au voix soit par groupe de paragraphes, soit par paragraphe.

La troisième question résultait de la révision des prévisions budgétaires du 18C/5 Rev. 2 pour les adapter au plafond budgétaire de \$169,992,000.00 voté lors de la 10<sup>ème</sup> séance plénière. La Commission des sciences exactes et naturelles, comme les autres Commissions du programme, dut absorber sa part de la

différence négative de \$4,392,000.00 Cela donna lieu à un débat au cours duquel des délégués devaient soulever le problème de l'établissement des priorités dont il fallait tenir compte lors de l'élaboration des projets de programme.

Les opinions émises au cours du débat devaient se conjuguer autour des consensus suivants: qu'il ne fallait pas juger de la valeur ou de la qualité d'un projet par le budget qui lui était alloué, mais par ses promesses de développement et d'expansion en des programmes de plus grande envergure.

Les membres de la délégation qui ont participé aux travaux de la Commission, ont su intervenir dans les débats de façon à faire avancer les travaux en soumettant des opinions conciliatrices, le cas échéant.

### 2.2.3 La Commission III

Qu'il suffise de signaler le caractère hétérogène de cette Commission. On y traite de projets de programmes consacrés à la philosophie, aux sciences sociales théoriques et appliqués, à la culture vue sous deux aspects:

- a) la vie culturelle des Etats membres, les politiques qu'ils se donnent pour en assurer le développement et l'accès des

masses à la culture et

b) la conservation du patrimoine culturel.

La participation active de la délégation, représentée par Mmes Gertrude Lang, Louise Rohonchy, pour la culture, MM.Cyril Belshaw et David Bartlett, pour les sciences sociales, et son Excellence M. Jean-Louis Gagnon, ce dernier principalement lors de l'examen en commission du rapport du Directeur général sur les fouilles à Jérusalem.

L'expérience antérieure indique que les projets de programme de la Division de la philosophie à l'Unesco, n'ont jamais influencé les préoccupations canadiennes pour des raisons inconnues. Si l'on ne s'y oppose pas, l'on ne semble pas s'intéresser sérieusement au rôle de la pensée réflexive (la philosophie n'est-elle pas réflexion sur l'expérience?) dans le monde actuel, et à la contribution que cette Division pourrait apporter dans la définition des finalités de l'ensemble du programme. A titre d'exemple, la pensée réflexive n'était pas préalable à toutes discussions sur les droits de l'homme, sur le développement culturel en tant qu'enracinement dans un milieu mais aussi en tant qu'ouverture vers les autres ?

Bref, pour conclure, la délégation a pu maintenir le plus discret "low profile" à l'étonnement de délégations qui souhaiteraient connaître le point de vue des philosophes canadiens, ou tout simplement entendre une voix canadienne sur le rôle de la philosophie dans un organisme comme l'Unesco et sur les problèmes ci-haut mentionnés.

La délégation canadienne était surtout préparée à intervenir à propos des sciences sociales, et à cette fin, avait déposé un projet de résolution, le 18C/DR69 tendant à faire ajouter un paragraphe au projet de résolution 3.21 concernant le développement des sciences sociales. Ce projet, recommandait d'augmenter de \$100,000.00 la subvention prévue pour le Conseil international des sciences sociales, et justifiait cette recommandation par une invitation au Directeur général de réduire et même supprimer des activités décrites dans le plan de travail afin de trouver les ressources financières équivalentes au montant recommandé. Ce 18C/DR69 n'a pas été mis au voix parce que la délégation l'a retiré après avoir réitéré avec fermeté mais aussi avec beaucoup de courtoisie, sa position, qui remonte à plusieurs conférences antérieures, suivant laquelle l'Unesco doit renforcer le développement des sciences sociales, collaborer davantage avec les organisations non-gouvernementales qui re-

grouper les disciplines des sciences sociales et, au besoin, encourager la décentralisation de ses activités en intéressant d'autres institutions à les exécuter. Il vaut de signaler que cette intervention canadienne aura déclenché des déclarations convergentes de la part d'autres délégations, si bien qu'il y a lieu de prévoir que le Secrétariat a noté les attentes d'un groupe important d'Etats membres. Semblablement, ce groupe a pu aussi constater qu'il était difficile de s'en prendre à des activités demandées par d'autres Etats membres où les sciences sociales n'ont pas atteint un niveau comparable de développement.

Du côté de la culture, la délégation a tiré parti des débats dont elle fut l'objet et a fait connaître son intérêt au sujet du plan de travail concernant le pluralisme culturel et identité nationale, intérêt qui se situe dans la ligne de la réflexion canadienne depuis les Conférences de Venise et d'Helsinki sur les politiques culturelles.

La fameuse résolution 3.427 concernant la protection des biens culturels à Jérusalem ayant déjà fait l'objet d'une déclaration de la part du Secrétaire d'état aux affaires extérieures devant la Chambre des communes, il ne s'impose pas d'y revenir à l'occasion de ce rapport.



Le projet de résolution, coparrainé au départ par les Etats arabes et musulmans, fut déposé le 25 ou le 26 octobre. L'auteur du rapport en fut saisi le 24 octobre et le déposait devant les membres de la délégation à leur réunion du 25 octobre. D'autres signataires s'y étaient ajoutés quand la Commission entreprit de procéder à son examen. Le débat fut systématiquement amorcé par les cinq pays arabes qui s'étaient repartis

- 1o la présentation du projet de résolution,
- 2o les aspects historiques et sociaux et les modifications apportées par Israël à l'aspect de la ville de Jérusalem,
- 3o les aspects juridiques;
- 4o les aspects religieux et spirituels.

Ces déclarations convergeaient vers un seul point: les monuments qui se trouvent à Jérusalem sont représentatifs des civilisations qui s'y sont succédées, et en conséquence, ils font partie du patrimoine culturel de l'humanité, et l'Unesco, étant donné son caractère universel reconnu en cette matière, se doit de prendre les mesures d'en assurer la protection. Ce débat occupa cinq séances pour donner le résultat que l'on sait. Tout effort de conciliation s'est

révéle vain et la délégation au moment du vote s'opposait au projet de résolution.

Faut-il épiloguer sur l'effet qu'aurait produit une déclaration du Directeur général, M. René Maheu, en complément du trop mince document 18C/106 ? Celui-ci, n'avait pu s'exprimer à la suite du débat au Conseil exécutif, lorsque celui-ci examina le rapport Lemaire, ce débat ayant été suspendu à la suite d'une motion de clôture votée par une large minorité.

Il a dit à cette occasion, "regreté de n'avoir eu la latitude de répondre aux critiques formulées contre le document 94EX/14 et, ce faisant, d'apporter des éclaircissements et des apaisements sans doute utiles... En tout cas, précisait-il, il ne paraît pas juste d'affirmer que rien a été fait, ni que rien n'a été obtenu".

Il attirait aussi l'attention sur le fait "que le Conseil ne l'a pas prié de présenter de rapport à la Conférence générale au sujet du nouveau point qu'il a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de celle-ci". Il annonçait qu'au moment où la question viendra en discussion à la Conférence générale "qu'il se proposait de faire une déclaration sur le problème de la sauvegarde de Jérusalem, regrettant "de n'avoir jamais pu s'exprimer aussi complètement, aussi sincèrement et d'une manière aussi réaliste qu'il l'aurait souhaité". Malgré la démarche du Pré-

sident de la Conférence générale pour obtenir cette déclaration, à la demande expresse du Bureau, le 6 novembre, cette déclaration n'a pas eu lieu à cause du mauvais état de santé du Directeur général au cours de cette période. Il s'est par ailleurs exprimé dans un long article publié dans le journal Le Monde, édition du 20 novembre 1974, soit le jour même où le rapport de la Commission III était adopté en séance plénière. Loin d'apporter des apaisements, cet article fut l'objet d'une motion de blâme qui fut déclarée irrecevable.

#### 2.2.4 La Commission IV (Information)

Comme la Commission précédente, cette Commission regroupe une gamme d'activités, d'apparence étrangère les unes aux autres, qui appelle une division nécessaire du travail entre les spécialistes de la délégation.

C'est ainsi que MM. A.A. Keyes et Peter Grant participèrent à l'examen du chapitre consacré à la libre circulation des personnes et des échanges internationaux.

MM. P. Grant et D.W. Bartlett participèrent à l'étude du projet de programmes concernant le développement et l'emploi de la communication.

Mlle Nicole Sénécal et M. Guy Sulvestre participèrent à l'étude du projet de programmes concernant la documentation, les bibliothèques et les archives.

M. Bartlett et le Dr. Myles Wisenthal se partagèrent l'examen du projet de programme au sujet de l'information du public et de l'information statistique.

Puisqu'au départ le projet de programme et de budget pour l'information répondait dans l'ensemble aux intérêts du Canada, les membres de la délégation n'eurent pas à intervenir dans les débats.

La Commission ne pouvait éviter deux questions contentieuses: le projet de la déclaration concernant les principes fondamentaux de l'emploi des moyens de grande communication; le transfert des activités concernant la documentation scientifique et technique, durant la période de transition du programme DBA au programme Unisist.

Le projet de déclaration suscitait 11 projets de résolutions révélateurs des divergences profondes parmi un certain nombre de délégations, bien que tous les orateurs reconnaissent qu'il s'agissait d'une question de la plus haute importance et que partant elle devait faire l'objet d'une étude approfondie. Selon certains, ce projet avait été rédigé à la lumière des suggestions formulées par une réunion d'experts, dont M. Peter Grant, (caté-

gorie VI) qui ne représentaient pas les vues de leurs gouvernements respectifs. Il fut jugé préférable d'amender le projet de résolution 4.11 par un texte prévoyant la convocation en 1975-1976 d'une réunion intergouvernementale (catégorie II) qui élaborera un projet de déclaration qui sera soumis à l'examen de la Conférence générale à sa 19ème session.

La Commission accueillait favorablement la décision de la Conférence générale de confier à un groupe de travail constitué au sein de la Commission V et dont les membres seraient désignés par les Commissions II (12), III (6) et IV (12) pour étudier la question du transfert des activités concernant la documentation scientifique qui se réunissait les 13 et 14 novembre, à défaut de trouver des dates plus hâtives.

L'obligation qu'avait le Dr. Sylvestre de revenir au Canada, n'a pas permis au Président de la Commission V d'assurer la participation de la délégation canadienne.

Au moment de réunir le groupe, tous les experts intéressés par ce problème avaient quitté Paris et les délégations des Etats membres choisis désignèrent leur meilleur généraliste. En conséquence, après quatre laborieuses séances de travail, le groupe présentait à la Commission V un rapport et un projet de résolution plutôt flottant, qui donnait raison à tout le monde. Fort

heureusement, lorsqu'elle procéda à l'examen du projet de résolution, la Commission V put l'amender d'une manière satisfaisante et le projet tel qu'amendé était adopté à l'unanimité.

#### 2.2.5 La Commission V

Cette Commission était responsable de l'examen des questions générales relatives au programme.

Ces questions générales constituaient un ensemble qui peut être découpé en trois unités correspondant aux descriptions suivantes:

Unité 1: qui réunit des projets de programmes pour le biennium 1975-1976, soit les chapitres 5 et 6 du Titre II du 18C/5 et le point 33.

Unité 2: qui regroupe des questions de procédures ou de politiques relatives à l'exécution de l'ensemble du programme tels les points 34, 36, 39, 40 et 62.

Unité 3: qui porte sur les orientations générales du programme à retenir en vue de l'élaboration du prochain plan à moyen terme, les points 14 (18C/4) et 35.

Au terme de ses débats, la Commission avait formulé 32 recommandations à l'adresse de la Conférence générale, dont 24 à l'unanimité.

La délégation canadienne avait deux points prioritaires parmi les 3 unités ci-dessus: l'unité 3 et le point 39 (les groupes régionaux). Dans les deux cas, la position du Canada fut exposée par le chef de la délégation, l'honorable Hughes Faulkner, aux séances des 22 et 23 octobre, à la lumière du document du groupe des sages de la Commission canadienne. Par la suite, la délégation canadienne fut représentée à la Commission V par Mmes Lang, Rohonchy, Mlle Nicole Sénécal, MM. D'Iberville Fortier, Jean-Louis Gagnon, David Bartlett et N. Cragg.

L'examen du 18C/4 donna lieu à un débat substantiel et positif qui s'est déroulé au cours de quatre séances suivi de la constitution d'un groupe de travail représentatif des régions du monde dont le Canada fut l'un des 25 Etats membres qui y furent nommés. La Commission endossait la recommandation du Président de nommer, à titre personnel, le président du groupe (M. Jean Thomas) et le rapporteur (M. D.W. Bartlett). Au terme de 14 séances, le groupe déposait son rapport et un projet de résolution au sujet duquel il avait l'unanimité. En conséquence, la Commission adoptait à l'unanimité le 16 novembre le rapport et le projet de résolution après lui avoir apporté des amendements mineurs.

L'examen du point 39 (les groupes régionaux) suscita un débat d'une durée de sept heures réparties en trois séances: le 22 octobre, les 4 et 7 novembre, la séance la plus difficile ayant

été celle du 4 novembre à cause des points de procédure soulevés par la France en vue de sauvegarder son amendement 18C/PRG/DR17 au projet de résolution 18C/DRG/DR15 Rev. regroupant les DR.2, 3, 4, 5 qu'avait préparés le Président de la Commission avec un groupe de travail composé des six pays suivants: Algérie, Bulgarie, Indonésie, Royaume-Uni, Suisse et Uruguay.

En vue de sortir de l'impasse vers laquelle la procédure tendait à acheminer la Commission, le Président proposa une procédure que la Commission confirma par le vote de 47 voix contre 16 avec 7 abstentions.

Par suite de l'addition du Canada, des U.S.A. et de l'U.R.S.S. au dispositif No 1 du 18C/PRG/DR17 (amendements français) l'ensemble du dispositif contenant la liste complète des pays à classifier, à l'exception d'Israël qui avait été écarté à l'issue d'un deuxième vote, par appel nominal cette fois, était approuvée par 50 voix contre 1 avec 8 abstentions.

Le tableau IV suivant compare le résultat du vote par appel nominal du 4 novembre réparti selon les groupes régionaux pour fins d'élection des membres du Conseil exécutif à celui du vote aussi par appel nominal du 21 novembre lors de la présentation du rapport de la Commission V en séance plénière.



TABLEAU IV

Répartition des votes enregistrés par groupes régionaux et par nature du vote  
à la Commission V, le 4 novembre, et à la 42ième séance plénière le 21 novembre 1974.

| Nature du vote                 | Groupe I<br>28 pays |          | Groupe II<br>11 pays Eu.E |          | Groupe III<br>24 pays A.L. |          | Groupe IV<br>21 pays Asie |          | Groupe V<br>51 pays Afrique |          | Reconciliation<br>de l'ensemble<br>des votes |          |
|--------------------------------|---------------------|----------|---------------------------|----------|----------------------------|----------|---------------------------|----------|-----------------------------|----------|--|----------|
|                                | Vote                |          | Vote                      |          | Vote                       |          | Vote                      |          | Vote                        |          |  |          |
|                                | 04/11/74            | 21/11/74 | 04/11/74                  | 21/11/74 | 04/11/74                   | 21/11/74 | 04/11/74                  | 21/11/74 | 04/11/74                    | 21/11/74 | 04/11/74                                     | 21/11/74 |
| Oui                            | 18                  | 18       |                           |          | 4                          | 14       |                           |          | 1                           | 7        | 23   | 33       |
| Non                            | 1                   | 1        | 10                        | 10       | 1                          | 2        | 7                         | 7        | 16                          | 28       | 35   | 48       |
| Absention                      | 6                   | 6        |                           |          | 4                          | 4        | 6                         | 6        | 10                          | 15       | 26   | 37       |
| Absent<br>ou moment<br>du vote | 3                   | 3        | 1                         | 1        | 15                         | 4        | 7                         | 7        | 24                          | 5        | 48   | 20       |

Le vote du 4 novembre a été pris à la Commission V à l'occasion de l'amendement à l'amendement français. Sur 132 pays susceptibles de voter, 81 soit 61.3% ont exprimé leur vote dont 44% par un vote positif ou négatif et seulement 17.8% par un vote positif.

Le vote du 21 novembre fut pris lors de la 42ième séance plénière de la 18C à l'occasion de l'examen du rapport de la Commission V sur le point 39. Également sur 132 pays susceptibles de voter, 112 soit 84.8% ont exprimé leur position dont 61.3% par un vote positif ou négatif.

### 2.2.6 La Commission administrative

Les seules questions qui ont fait l'objet d'examens longs et délicats se rapportaient à celles relatives à la politique de recrutement, à la répartition géographique du personnel, aux barèmes de traitement du personnel de service, les contrats de durée indéterminée, l'Office de gestion et de l'informatique, le fonds de roulement: niveau et administration, modification du règlement financier.

Elles ont été l'objet de résolutions qui ont été votées parfois sur division, parfois avec de nombreuses abstentions.

Comme ces questions avaient été à l'ordre du jour des 94<sup>ème</sup> et 95<sup>ème</sup> sessions du Conseil exécutif, la délégation a agi dans le cadre des positions canadiennes exprimées par M. Peter Fiori devant sa Commission financière et administrative.

### 2.2.7 Le Comité juridique

L'ordre du jour du Comité juridique, bien que non chargé, comportait une question lourde de conséquences. Il s'agissait de "projets d'amendement au Règlement intérieur de la Conférence générale et au Règlement relatif à la classification d'ensemble des diverses catégories de réunions convoquées par l'Unesco", en vue d'associer aux activités de l'Unesco d'une part les mouvements de libération d'Afrique reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine et d'autre part l'Organisation de libération de la Palestine reconnue par la Ligue des Etats arabes.

Le Canada ayant été réélu membre du Comité juridique par la Conférence générale à sa 17<sup>ème</sup> session, la délégation assura la participation par trois de ses membres qui alternèrent: MM. Gilles Duguay et R.P. Gilbert et Mlle N. Sénécal.

Le Canada s'abstenait lors du vote concernant l'OLP, au comité comme en plénière. Toutefois, notre abstention en plénière ne fut ni précédée, ni suivie de l'explication de vote contenue dans nos instructions.

#### IV

#### Décisions majeures intéressant le Canada

Nous nous limiterons ici à énumérer par ordre d'importance les résolutions qui entraîneront des actions ponctuelles.

- 1o La Rés. 10.1 visant l'esquisse de plan à moyen terme (doc. C/4 et rapport entre ce document et le projet de programme et de budget (doc. C/5).

Même si cette résolution a été votée à l'unanimité, à la suite d'un long débat tant au Conseil exécutif qu'à la Conférence générale, c'est vraiment le 19C/4 qui indiquera ce que le Secrétariat aura compris de ces délibérations et des méthodes proposées.

20 La Rés. 9 contenant les conclusions du débat de politique générale.

30 La Rés. 11 se rapportant à la contribution de l'Unesco à la Paix, etc.

Ces deux résolutions sont considérées comme l'expression "de la volonté de la Conférence générale" dont le Directeur général doit tenir compte dans la préparation du projet de programme et de budget.

40 La Rés. 16 concernant la contribution de l'Unesco à l'amélioration de la condition féminine.

50 La Rés. 11.1 au sujet des projets d'amendements de l'article V de l'Acte constitutif (amendement suédois).

60 La Rés. 12: contribution de l'Unesco à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

70 La Rés. 25: Plan d'ensemble à long terme pour le recrutement et le renouvellement du personnel.

80 La Rés. 35: Rapports spéciaux des Etats membres sur la suite donnée par eux à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, et à la Recommandation concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel.

90 Les trois recommandations adoptées lors de la 18ème session ainsi que les Rés. 6.13, 6.14.

- 10o Le programme intersectoriel sur les droits de l'homme 5.1.
- 11o Le fonds international pour la promotion de la culture.
- 12o Les résolutions 3.426 et 3.427 et 3.428.
- 13o La Rés. 7.2 au sujet des structures pour l'information, la documentation, les bibliothèques et les archives.
- 14o La Rés. 6.51 au sujet des relations avec les organisations internationales non gouvernementales.

## V


## Les délégations aux Conférences générales futures

Un coup d'oeil sur la liste des membres de la délégation autorise à conclure qu'elle était très importante comparée aux délégations qui participèrent aux 15e, 16e et 17e sessions. Il vaut toutefois d'attirer l'attention sur les aspects suivants.

1. De fait, la délégation put assurer une participation qualitative dans toutes les commissions, dans le comité juridique, dans le groupe de travail de la Commission V où M. Bartlett, en sa qualité de rapporteur, présida le groupe de rédaction du groupe de travail.
2. Cependant, avons-nous rendu justice à Mlle Nicole Sénécal et à la délégation demandant à celle-là d'être secrétaire de la délégation,

d'assurer la suppléance aux séances du Comité juridique et aux séances de la Commission administrative dès le retour de M. Peter Fiori rappelé à Ottawa par son Ministère.

3. L'on a pu constater en lisant les paragraphes consacrés aux Commissions III et IV que la délégation dut faire appel à la participation de plusieurs experts sans que l'un d'eux ait la responsabilité d'assurer la synthèse du travail.
4. L'absence d'un conseiller politique senior pour suivre les débats en plénière lorsqu'on y examine les questions litigieuses qui évoluent avec l'avancement des travaux.
5. Pour palier le cumul et l'accélération des travaux, il serait souhaitable que 6 ou 7 membres de la délégation puissent suivre tous les travaux de la Conférence générale dès le moment où les commissions ont terminé leurs travaux et que les experts sont rentrés au pays.



Le 23 juin 1975.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E  
3 5036 2007443 0



ACCPRESS

|         |       |         |
|---------|-------|---------|
| YELLOW  | 25970 | JAUNE   |
| BLACK   | 25971 | NOIR    |
| BLUE    | 25972 | BLEU    |
| RL BLUE | 25973 | BLEU RL |
| GREY    | 25974 | GRIS    |
| GREEN   | 25975 | VERT    |

ce generale  
- 23 no

DOCS  
CA1 EA 74R22 FRE  
Dix-huitieme Conference generale c  
l'Unesco : 17 octobre - 23 novembr  
1974  
43270443

